

PETIT LEXIQUE SUR LES ETUDES DOCTORALES A L'USAGE DES APPRENANTS

- **Bourse « sandwich » / Bourse pleine**

- **Bourse sandwich** : elle finance un séjour de recherche (ou séjour doctoral*, définition plus bas) réalisé dans le cadre du doctorat, notamment dans le cadre de cotutelle ou de codirection.
- **Bourse pleine** : elle finance l'intégralité de la durée du doctorat en France, généralement pour 36 mois.

- **Collège doctoral [ou Institut de Formation Doctorale - IFD]**

Le Collège Doctoral est une entité administrative qui fédère et soutient les écoles doctorales. Il a pour missions de :

- ⇒ Gérer les parcours des doctorants de l'inscription en doctorat à la soutenance de thèse
- ⇒ Organiser la valorisation, l'internationalisation du doctorat et la professionnalisation des doctorants par la formation
- ⇒ Contribuer à l'insertion professionnelle des docteurs

- **Contrat doctoral**

Contrat de travail de droit public à durée déterminée (CDD) de 3 ans qui permet à une université ou un établissement public de recruter un chercheur doctorant. Il peut être à temps plein recherche, ou comporter des activités connexes (enseignement supérieur, valorisation, vulgarisation ou conseil en entreprise).

- **Directeur de thèse (dit aussi, directeur de recherche)**

Le doctorat se fait sous la supervision d'un Directeur de Thèse qui doit être un chercheur, enseignant-chercheur habilité à diriger les recherches ou Professeur. Son rôle est de superviser le travail d'un doctorant.

- **Doctorant**

Il s'agit de la personne qui effectue un doctorat.

- **Doctorat**

Le doctorat est le nom du diplôme obtenu qui est un diplôme national. Celui-ci peut être délivré, les universités ou par d'autres établissements publics d'enseignement supérieur habilités à cet effet. C'est le plus élevé des trois grades universitaires à savoir Licence (bac +3), Master (bac +5) et Doctorat (bac+8).

- **Doctorat en entreprise CIFRE**

Le dispositif CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) permet de faire son doctorat dans une entreprise, en lien avec une université publique. Dans ce cas, le doctorant a un statut de salarié à temps plein d'une entreprise. La durée du contrat est de 3 ans. Il a pour seule mission de mener à bien son projet doctoral, en alternant les séjours au sein d'une unité de recherche d'un établissement d'enseignement supérieur et au sein de l'entreprise.

- **Doctorat en codirection**

Le doctorat en codirection implique deux directeurs de thèse : un dans le laboratoire principal, dans l'établissement d'inscription du candidat, et un autre, dans le même ou dans un autre établissement, en France ou à l'étranger. L'inscription et la soutenance de la thèse ont lieu uniquement dans l'établissement du directeur de thèse principal. C'est donc de cet établissement que l'on obtient le diplôme.

- **Doctorat en cotutelle de thèse**

Il s'agit d'un doctorat qui permet de recevoir un diplôme de chacune des universités d'origine des 2 directeurs de recherche (et parfois d'un seul diplôme conjoint, avec le nom des 2 établissements). L'inscription se fait dans les 2 structures par le biais d'une convention.

- **Doctorat européen conjoint (EJD)**

L'"*European Joint Doctorat*"(EJD) offre aux étudiants étrangers un financement, généralement d'une durée de 36 mois, pour une formation doctorale au sein d'un établissement d'enseignement supérieur européen membre d'un consortium regroupant au moins 3 établissements de 3 pays différents.

- **Doctorat plein (dit aussi doctorat simple)**

Le doctorat plein signifie que l'inscription et la soutenance de thèse ont lieu dans un seul établissement, et la thèse est réalisée sous la direction d'un seul directeur de recherche.

- **École doctorale**

Une école doctorale est une structure qui organise le doctorat au sein des universités. Les laboratoires de recherche qui accueillent les doctorants lui sont rattachés. L'école doctorale est le lieu de l'organisation des formations disciplinaires et de l'animation de la vie doctorale.

- **Les écoles universitaires de recherche**

Troisième volet du programme d'investissements d'avenir (PIA 3), l'action des « Écoles universitaires de recherche » a pour ambition d'offrir à chaque site universitaire ou établissement la possibilité de renforcer sa spécialisation, l'impact et l'attractivité internationale de sa recherche et de ses formations dans un ou plusieurs domaine(s) scientifique(s), par la création d'une ou plusieurs école(s) universitaire(s) de recherche qui rassemblent des formations de master et de doctorat ainsi qu'un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau (...).

Il s'agit de financer en France le modèle reconnu internationalement des Graduate Schools, en veillant à ce que les projets associent pleinement les organismes de recherche, comportent une forte dimension internationale et entretiennent dans la mesure du possible des liens étroits avec les acteurs économiques. Pour en savoir plus : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118307/ecoles-universitaires-de-recherche.html>

- **Unité de recherche (appelé également laboratoire de recherche)**

Une unité de recherche est une entité qui rassemble des enseignants chercheurs, des chercheurs, des doctorants et de personnel de soutiens (ingénieurs, administratifs...) ; il donne un cadre de travail aux chercheurs. Il peut être affilié à une université, à un organisme de

recherche scientifique (par exemple, le CNRS) ou un musée (plus rare). Les unités de recherche peuvent aussi bien mener des travaux en sciences expérimentales, qu'en science de la vie ou sciences humaines et sociales. Il est le cadre le plus immédiat de la vie scientifique, permettant à des chercheurs/équipes de recherche travaillant sur des problématiques voisines d'interagir.

- **Séjour doctoral**

Il s'agit d'un séjour effectué dans une université autre que celle de l'université d'inscription. Par exemple, si un étudiant fait un doctorat à l'université de Yale et qu'il doit faire un séjour de 6 mois dans un laboratoire de l'université de Reims. Il y a deux possibilités : un séjour doctoral dans le cadre d'une cotutelle, dans ce cas l'étudiant est inscrit dans les deux universités, celle de son pays d'origine et à l'université française. La deuxième possibilité est un séjour doctoral simple dans la mesure où l'étudiant est uniquement inscrit dans son université d'origine.

- **Soutenance**

La soutenance de thèse est l'épreuve universitaire concluant la thèse de doctorat. Il s'agit en général d'un examen oral prenant la forme d'une présentation effectuée par le candidat au titre de docteur durant laquelle il expose ses travaux de recherche devant un jury de spécialistes.

- **Thèse**

La thèse fait référence au travail de recherche à rédiger et à présenter lors de la soutenance pour obtenir le diplôme de doctorat.

Texte de références et sources

- [Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat](#)
- [Le doctorat - MESRI](#)
- [Campus France \(entrée chercheur\)](#)